

PARTIE 4

Ethique, Déontologie et Propriété Intellectuelle **LA CHARTE UNIVERSITAIRE**

2. La Charte universitaire

Abstract

- A quel moment de sa scolarité un étudiant doit prendre connaissance de l'existence et du contenu de la charte universitaire ?
- La charte universitaire doit-elle être améliorée, modifiée avec le temps, selon les générations par nécessité ou être propre à chaque institution ?

2.1 Introduction

La charte université disponible sur le site du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique MESRS (CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE UNIVERSITAIRES Avril 2010. Lien ; Lien (s) : www.mesrs.dz) et aussi dans celui de quelques universités.

Depuis mai 2010, il existe une Charte de l'éthique et de la déontologie universitaires, « émanation d'un large consensus universitaire, et qui réaffirme les principes généraux issus de normes universelles ainsi que de valeurs propres à notre société ».

La Charte de l'éthique et de la déontologie universitaires Elle énumère les principes fondamentaux ainsi que les droits et obligations de l'enseignant-chercheur, les droits et devoirs de l'étudiant ainsi que les droits et obligations du personnel administratif et technique.

L'étudiant doit avoir en sa possession comme support de cours la charte universitaire qu'il peut télécharger en Français et en Arabe.

2.2 Contexte de la présentation de la charte aux étudiants

Compréhension de la charte universitaire dans le cours en Master première année. Ce que doit retenir l'étudiant.

Dans son contexte, l'étudiant n'est concerné que par une partie de la charte c'est-à-dire aux point ci-dessous. Et devront être exclus les points relatifs aux enseignants et à l'administration. Ce qui rendrait plus simple son assimilation et sa compréhension, permettant à l'étudiant de mieux se situer.

Les parties concernées sont les suivantes :

2.3 Les principes fondamentaux :

- L'intégrité et l'honnêteté (...)
- La liberté académique (...)
- La responsabilité et la compétence (...)
- Le respect mutuel (...)
- L'exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique (...)
- L'équité (...)
- Le respect des franchises universitaires (...)

2.4 Droits et devoirs des étudiants

2.4.1 Les droits de l'étudiant :

- L'étudiant a droit à un enseignement et à une formation à la recherche de qualité. Pour ce faire, il a droit à un encadrement de qualité qui utilise des méthodes pédagogiques modernes et adaptées.
- L'étudiant a droit au respect et à la dignité de la part des membres de la communauté universitaire. • L'étudiant ne doit subir aucune discrimination liée au genre ou à toute autre particularité.
- L'étudiant a droit à la liberté d'expression et d'opinion dans le respect des règles régissant les institutions universitaires. • Le programme en cours doit lui être remis dès le début de l'année. Les supports de cours (références d'ouvrages et photocopiés...) doivent être mis à sa disposition.
- L'étudiant a droit à une évaluation juste, équitable et impartiale.
- La remise des notes, accompagnée du corrigé et du barème de l'épreuve et, au besoin, la consultation de copie, doivent se faire dans des délais raisonnables n'excédant pas ceux fixés par les comités pédagogiques.
- L'étudiant a le droit de présenter un recours s'il s'estime lésé dans la correction d'une épreuve.
- L'étudiant en post-graduation a droit à un encadrement de qualité ainsi qu'à des mesures de soutien pour sa recherche.
- L'étudiant a droit à la sécurité, à l'hygiène et à la prévention sanitaire nécessaires aussi bien dans les universités que dans les résidences universitaires.
- L'étudiant a droit aux informations concernant la structure d'enseignement supérieur à laquelle il appartient, notamment son règlement intérieur.

- L'étudiant a accès à la bibliothèque, au centre de ressources informatiques et à tous les moyens matériels nécessaires à une formation de qualité.
- L'étudiant élit ses représentants aux comités pédagogiques sans entrave ni pression.
- L'étudiant peut créer, conformément à la législation en vigueur, des associations estudiantines à caractère scientifique, artistique, culturel, sportif.

Ces associations ne doivent pas s'immiscer dans la gestion administrative des institutions universitaires en dehors du cadre fixé par la réglementation en vigueur.

2.4.2 Les devoirs de l'étudiant :

- L'étudiant doit respecter la réglementation en vigueur.
- L'étudiant doit respecter la dignité et l'intégrité des membres de la communauté universitaire.
- L'étudiant doit respecter le droit des membres de la communauté universitaire à la libre expression.
- L'étudiant doit respecter les résultats des jurys de délibération. • L'étudiant est dans l'obligation de fournir des informations exactes et précises lors de son inscription, et de s'acquitter des obligations administratives envers l'établissement.
- L'étudiant doit faire preuve de civisme et de bonnes manières dans l'ensemble de ses comportements.
- L'étudiant ne doit jamais frauder ou recourir au plagiat.
- L'étudiant doit préserver les locaux et les matériels mis à sa disposition et respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans tout l'établissement. L'étudiant est dûment informé des fautes qui lui sont reprochées. Les sanctions qu'il encourt sont prévues par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur de l'établissement d'enseignement supérieur. Elles sont du ressort du Conseil de discipline et peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

2.5 Commentaires :

Dans sa totalité, la charte est difficilement attribuable à l'étudiant. Un assemblé de points la constituent et qui s'adressent aussi bien aux enseignants qu'à l'administration.

Pour un étudiant qui se lancerait dans une étude approfondie essayant de déterminer pour chaque corps constituants l'université ses droits et devoirs par exemple verrait que ses droit ne sont en fait que les devoirs des deux autres parties. Et que ses devoirs relèvent

purement et simplement de quelques uns des principes fondamentaux présentés au début de la charte, à noter ;

- L'intégrité et l'honnêteté (...)
- La liberté académique (....)
- Le respect mutuel (....)
- Le respect des franchises universitaires (...)

2.6 Compréhension

(Par notation reprise dans la numérotation de la charte)

1. L'intégrité et l'honnêteté :

La quête de la probité et de l'honnêteté signifie le refus de la corruption sous toutes ses formes. Cette quête doit commencer par soi avant d'être étendue aux autres. Le développement de l'éthique et de la déontologie doit ainsi refléter des pratiques exemplaires.

2. La liberté académique :

Les activités universitaires d'enseignement et de recherche ne peuvent se concevoir sans la liberté académique qui en est le fondement. Cette dernière garantit, dans le respect d'autrui et en toute conscience professionnelle, l'expression d'opinions critiques sans risque de censure ni contrainte.

4. Le respect mutuel :

Le respect de l'autre se fonde sur le respect de soi. Tous les membres de la communauté universitaire doivent s'interdire toute forme de violence symbolique, physique ou verbale. Ils doivent être traités avec respect et équité et s'engager à se comporter de la même façon, quel que soit le niveau hiérarchique des partenaires.

7. Le respect des franchises universitaires :

Toutes les parties prenantes de la communauté universitaire contribuent, dans tous leurs comportements, au rehaussement des libertés universitaires de telle sorte que soient garanties leur spécificité et leur immunité. Elles s'interdisent de favoriser ou d'encourager les situations et les pratiques qui peuvent porter atteinte aux principes, aux libertés et aux droits de l'université. Par ailleurs Elles doivent s'abstenir de toute activité politique partisane au sein de tous les espaces universitaires.

Quant aux points suivants, l'étudiant aurait du mal à les cadrer.

- **3.** La responsabilité et la compétence (....)
- **5.** L'exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique (...)

• 6. L'équité (....)

En se posant la Question ??

- Responsabilité en termes de responsable d'une tâche ou être responsable en tant que personne responsable ?
- Compétence dans l'accomplissement d'une tâche, d'une fonction ou dans la spécialité ?
- Assimilation d'un savoir et apte à étudier est-ce une compétence ?

(Le Décret «Missions»¹, de la Communauté française définit la compétence comme l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches).

- L'exigence de vérité scientifique oblige à la compétence ?
- Qui évalue, recrute et nomme ?

Etat des lieux (Intervention importante)

Les associations Estudiantines !!!!!!! Réalités

Ce dernier point est crucial, car la réalité sur terrain est justement le contraire de ce qu'exige la charte. La politisation des associations estudiantines et leurs chapeutage par les partis politiques, les a dévié complètement de leur mission.

L'existence de plus de 10 associations sur le terrain associées aux différents courants politiques a fait d'eux des atouts dangereux dans la manipulation politique et font obstruction au déroulement serein de l'université.

Les critères et les choix des comités de ces associations sont tributaires des partis auxquels ils ont fait allégeance et dans pas mal de cas ils ont recours au régionalisme avec main mise sur la direction qui se passe de main à main entre les membres d'une même ethnie de génération à génération d'étudiants.

Ces 20 dernières années, elles ont plus étaient néfaste à l'université que bénéfique pour les étudiants qu'elles sont supposées représenter.

Ce comportement induit montre à quel point aux yeux de la communauté politique l'université n'a pas de valeurs scientifiques mais est une force politique disponible au plus offrant.

Question ?

- Pourquoi 10 associations (agrémentées) avec le même caractère globale sans aucunes spécificités particulière en rapport avec les spécialités, les spécificités culturelles et scientifiques du terrain ?

- Dans le monde des universités modernes il n'y qu'une association nationale d'étudiants (ex ; Angleterre : National Student Union NSU), qui sous sa coupe prend en charge l'organisation des activités culturelles et scientifiques.
- Pourquoi l'Angleterre, n'a-t-on pas mal copié le système LMD (d'origine le BSc., Master, et PhD) alors pourquoi n'a-t-on pas copié le tout correctement ?
- Comment changer tout cela ?
- Qui peut le changer ?
- Qui veut le changer ?
- Peut-on instaurer des critères scientifiques du choix des représentants des associations ?

Déduction

De cette charte et de sa constitution l'étudiant doit retenir la leçon suivante :

Les réponses aux questions présentées dans la premier chapitre soit :

- Comment a été créée la première université ?

Pour quels besoins ? Les besoins de quelle nature ? En réponse à quoi ?

- Dans quel but ?

Donner un savoir ? Faire profiter du savoir ? Perpétuer le savoir ?

- Quelles étaient ses premières prérogatives ?

Scientifique ? Financières ? Humanitaire ?

Viennent d'autres questions qui s'appliquent encore de nos jours : Quels sont les acteurs principaux de l'université et dans quel ordre les classer. Comment définir l'existence de l'un par rapport aux autres ?

- L'industrie, la communauté et la société ?
- L'étudiant (e) ?
- L'enseignant (e) ?
- L'administration ?

Classés comme cela revient à dire que sans société, sans industrie l'université n'a pas lieu d'exister et pour que cette université continue à exister et perpétuer le savoir il faut une relève capable d'assimiler le savoir puis dire que ce savoir doit être enseigné par des personnes qui l'ont acquis.

Finalement si l'un consacre son temps à assimiler, l'autre à donner, vu l'abondance de ce que la société et l'industrie requièrent et le nombre de personnes impliquées une gestion infaillible de tout cet ensemble est nécessaire.

Il va de soi que chaque membre de l'université rempli une tâche bien définie, toutes à base de morale, d'éthique et de déontologie qui sont en fait les principaux liants de ce milieu.

a) Tout repose sur l'étudiant qui portera le savoir à travers les temps. Par sa morale par son statut d'étudiant, il lui est demandé dans sa personne de se comporter ainsi non pas qu'à l'université mais dans la société où il sera l'image de l'université.

b) L'enseignant responsable de la transmission du savoir lui aussi par son statut et ses compétences dans ses démarches tant à l'université que dans la société incarne les valeurs du respect, d'intégrité et d'équité.

c) L'administration contrairement aux premières universités où les disciples sont pris en charge directement par leurs maîtres sur tous les plans (enseignements, programmations, hébergements et bien être etc.), l'étudiant de nos jours de par leur nombre, leurs domaines d'études doivent être pris en charge sur le plan pédagogique, hébergement et loisirs aussi sérieusement dans un domaine que dans l'autre.

Questions

- Quant est-il de ces trois axes ; enseignements, hébergements et loisirs dans les universités Algériennes.

- Est-il correct de juger l'aptitude d'un élève dans une spécialité universitaire selon l'enseignement général reçu sur la simple note de l'examen du Bac ?

En classant l'université en deux groupes (ou trois) ; peut-on changer l'orientation en fonction des vœux ?

Un premier ensemble technique et scientifique.

Un deuxième ensemble littéraire et ressources humaines.

Réflexion

- Un élève orienté dans le troisième cycle de l'éducation dans une filière d'un groupe ne peut il pas réussir dans la majorité des spécialités de ce groupe ?

- En rejoignant l'université, le bachelier a pour objectif d'acquérir un savoir qui va lui permettre de faire une carrière professionnelle.

- Un premier obstacle se dresse sur son chemin et qui pour la plupart est une épreuve incontournable et la sanction est irréversible : le rapport moyenne du Bac/accès à la spécialité désirée, va décider pour lui.

- Quant est-il du désir de l'étudiant de faire des études en !!!!!!!! pour devenir !!!!!!!!

- Quant est-il du vouloir et du pouvoir à l'université ?

- L'obtention du choix désiré ne peut-il pas être 50% de motivation à la réussite !!!!!

- Que penser de la séparation des universités en deux catégories ?

- Cette séparation peut-elle changer le mode de gestion administratif et financier de l'université (pour le meilleur bien sûr) ?

- Chaque université peut-elle avoir son propre système d'enseignement qui lui convient par rapport à la spécialité enseignée ? Classique, LMD, Ingénieur et techniciens et Médecine pharmacie etc.

- Enseignements

Quelle type d'enseignement choisir et qui choisi ?

Quel système utiliser ?

Qui pousse au choix de l'enseignement ?

Peut-on parler de science morte et de science moderne comparativement à quoi ?

Déduction

- L'ensemble universitaire qui regroupe plusieurs secteurs ne peut être figé dans le temps.

- Chaque secteur doit évoluer avec son temps autant dans les personnes que dans le savoir faire.

- L'université Algérienne présente dans un classement internationale doit recourir aux méthodes utilisées mondialement pour être mieux classée (et ce n'est pas du plagiat que de copier ce qui se fait de mieux comparativement aux programmes inadaptables chez nous).

- Les trois acteurs principaux de l'université qui sont la pédagogie, l'administration et les œuvres universitaires doivent continuellement changer leurs modes de fonctionnement et s'aligner sur ce qui se fait de mieux.

- Dépolitiser l'université est la clé de sa réussite.

Travail personnel

L'étudiant de première année Master a acquis une certaine expérience sur ce qui se fait de mieux et de mal à l'université. Sa vision des choses est relative à ce qu'il a vécu autant du point de vu pédagogique, qu'administratif et de sa prise en charge par les œuvres universitaires.

En vous demandant de mettre par écrit cette expérience vécue,

1) Décrivez le fonctionnement réel de chaque secteur de l'université.

2) Critiquez objectivement ce qui vous semble contraire à la morale, l'éthique et la déontologie universitaire.

3) Proposez des solutions concrètes et réalisables pour faire de l'université une institution moderne qui peut se classer parmi les premières au monde.

Voir aussi

Le LMD une formation TGV pour l'Université «Vox populi» 19/02/2008. Le soir d'Algérie

1') Le LMD une formation TGV pour l'Université (suite et fin) «Vox populi» 04/03/2008 Le soir d'Algérie

2) **Le LMD une formation TGV pour l'Université** 14/02/2008. Le Quotidien d'Oran ou (reprise par vitamine Dz)

4) **Le LMD et l'Université : Réalités et espoir** 26/02/2008. Le Quotidien d'Oran

5) **L'Education, la formation LMD : La clé et la porte de la Mondialisation** 01/04/2008. Le Quotidien d'Oran.